DLP 18-5-79 104533

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 245

16 MAI 1979

/VIGNES/

EXCORIOSE

Avec les températures plus douces observées depuis quelques temps, une nette évolution de la végétation est observée. En raison des risques d'averses orageuses, il est prudent dans les vignes atteintes d'excoriose de réaliser le deuxième traitement de post débourrement dès que 50 % des bourgeons auront atteint le stade E (premières feuilles étalées). La liste des produits utilisables a été indiquée dans le Bulletin Technique du 20 Avril.

BLACK-ROT

Les vignes peuvent être contaminées par cette maladie dès qu'elles ont une feuille étalée. Il y a donc lieu d'effectuer un premier traitement sur les vignes dont la végétation a atteint le stade d'une feuille étalée.

Pour les situations et les cépages plus tardifs, attendre ce stade pour intervenir en utilisant l'un des fongicides suivants : PRODUITS CUPRIQUES à raison de 500 g de Cuivre Métal par hectolitre - CAPTAFOL (Difosan Flo, Orthodifolatan liquide) : 180 g/hl - CAPTANE (Nombreuses spécialités) : 175 g/hl - DICHLOFLUANIDE (Euparène) : 250 g/hl - FOLPEL (Nombreuses spécialités) : 175 g/hl - MANCOZEBE (Dithane M 45, Sandozèbe) : 280 g/hl - MANEBE (Nombreuses spécialités) : 280 g/hl - PROPINEBE (Antracol) : 280 g/hl - ZINEBE (Nombreuses spécialités) : 250 g/hl.

Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

Ce traitement est obligatoire sur tous les cépages y compris les hybrides producteurs directs qui peuvent être également attaqués par cette maladie, dans toutes les communes déclarées contaminées par des arrêtés préfectoraux.

Ces communes sont les suivantes :

CHER : COUST - CHARENTON DU CHER - CHATEAUMEILLANT - SAINT MAUR - QUINCY - BRINAY - VESDUN - SAINT VITTE - LE CHATELET -

INDRE : URCIERS - CHAMPILLET - CHABRIS - LA VERNELLE - FONTGUENAND - LYE -

INDRE-et-LOIRE : MONTLOUIS SUR LOIRE - LUSSAULT SUR LOIRE - SAINT MARTIN LE BEAU

LOIR-et-CHER : SELLES SUR CHER - CORMERAY - MONTHOU SUR BIEVRE - HUISSEAU SUR COSSON MASLIVES - MESLAND - ONZAIN - CHOUZY SUR CISSE - MAREUIL SUR CHER - MEUSNES -

LOIRET : CLERY SAINT ANDRE - MEZIERES LEZ CLERY - MAREAU AUX PRES

ROT BRENNER

Dans toutes les vignes où l'on redoute cette maladie, un traitement est conseillé dès que les vignes atteindront le stade d'une feuille ou de deux feuilles étalées en utilisant l'une des matières actives suivantes : PRODUITS CUPRIQUES ou CUIVRE + ZINEBE aux doses conseillées pour le mildiou - CAPTAFOL à raison de 120 g de matière active par hectolitre- MANCOZEBE (280 g/hl) - MANEBE (280 g/hl) - MANCOPPER (280 g/hl). Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre.

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P.326

Il est à noter qu'un certain nombre de matières actives sont efficaces pour lutter contre l'excoriose et le black-rot : DICHLOFLUANIDE - FOLPEL - MANCOZEBE - PROPINEBE.

MILDIOU

A la suite d'un printemps très frais et d'une fin de saison sèche, les attaques de mildiou ont été faibles et localisées en 1978. Si un temps chaud et orageux était observé dès le début de cette campagne, il pourrait en être tout autrement en 1979 et il convient donc d'être très vigilant. Aucune intervention ne se justifie pour l'instant.

Dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de mildiou, nous demandons aux viticulteurs de bien vouloir rechercher les premières taches de maladie et les adresser à la Station d'Avertissements Agricoles.

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

Il est inutile d'insister sur l'importance de la découverte des premiers foyers de Mildiou. Ils doivent être principalement recherchés dans les situations favorables au développement de la maladie, spécialement les bas-fonds humides où l'eau séjourne à la surface du sol.

Dans chaque département une prime de 75 F et de 45 F sera attribuée aux personnes qui auront découvert la première et la deuxième tache de mildiou.

Les personnes qui auront trouvé ces taches devront les envoyer sous pli affranchi à la Station d'Avertissements Agricoles Agricoles "CENTRE" - BP 210 - 93, rue de Curambourg - 45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX.

Pour que l'envoi arrive en bon état, il est conseillé de placer les feuilles dans un peu de mousse ou de coton hydrophile ou dans un sac en matière plastique.

L'envoi devra être accompagné des renseignements suivants :

NOM : .... AGE DE LA VIGNE ....

PRENOM : .... SITUATION DE LA FEUILLE SUR LA SOUCHE (1ère, 2ème, etc...) : ....

ADRESSE : ....

.... SITUATION DU VIGNOBLE : (coteau ....
)plaine ....
(cuvette ....

LIEU DE DECOUVERTE DE LA TACHE DE MILDIOU : ....

.... IMPORTANCE DE L'ATTAQUE (nombre de taches découvertes) : ....

DATE : .... CEPAGE : ....

PYRALE

Des chenilles de pyrale sont observées certaines années dans plusieurs vignobles de la région CENTRE. Elles font des dégâts en dévorant les jeunes feuilles qu'elles rassemblent au moyen de fils soyeux. Bien que les niveaux de population observées dans notre région soient en général limités, depuis quelques années une certaine recrudescence de ce ravageur est notée notamment dans les départements de Loir-et-Cher et du Loiret. Dans les vignes où des attaques ont été notées l'an dernier, il est nécessaire d'exercer une surveillance périodique afin d'intervenir, dès que les premières chenilles sont observées, en utilisant l'une des matières actives suivantes : ACEPHATE(Ortène 50) : 75 g/hl - DECAMETHRINE (Décis) : 0,75 g/hl - FENVALERATE (Sumicidin) : 10 g/hl - METHOMYL (Lannate) : 62,5 g/hl - PERMETHRINE (Perthrine) : 7,5 g/hl - FENITROTHION + TRICHLORFON (Discontal fort) : 80 + 80 g/hl.

PERITELES GRIS ET NOCTUELLES

Des destructions de bourgeons sont encore signalées notamment à MAREAU AUX PRES (45), BAULE (45) et dans le département d'Indre-et-Loire.

La lutte chimique contre ces insectes a été évoquée dans les bulletins des 20 Avril et 4 Mai, mais les attaques remontent souvent à plusieurs semaines et le démarrage rapide de la végétation est favorable aux vignes. Il est donc maintenant en général trop tard pour intervenir.

.../...

ARAIGNEES ROUGES

En cas de pullulations observées à la face inférieure des feuilles, il peut être nécessaire d'intervenir avec un acaricide spécifique : BROMOPROPYLATE (Néoron) : 50 g/hl - BENZOXIMATE (Artaban) : 30 g/hl - CHLORBENSIDE : 50 g/hl - CHLORFENETHOL + CHLORFENSULFIDE (Fensacar) : 37,5 + 37,5 g/hl - CHLOROFENISON (Trichlorfenson) : 50 g/hl - CYHEXATIN (Plictran Mitacid) : 30 g/hl - DICOFOL + TETRADIFON (Kelthion) - DICOFOL (Carbax, Kelthane, Pulcar, Sovifol) : 50 g/hl - DIOXATHION + FENIZON (Ovicar S) : 25 + 50 g/hl - FENBUTATIN OXYDE (Torque) : 50 g/hl - FENIZON (Ovicide seppic, Triflenson) : 50 g/hl - PROPARGITE (Omite) : 60 g/hl - TETRASUL (Animert) : 40 g/hl. Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

VERS DE LA GRAPPE

Les premiers papillons ont été capturés au piège sexuel, en situation précoce. Il est beaucoup trop tôt pour intervenir.

/CULTURES LEGUMIERES/

MOUCHE DE L'ASPERGE

Des vols importants de mouches sont observés depuis le début de la période chaude et ensoleillée que nous avons depuis une semaine. Il convient donc d'assurer la protection des jeunes aspergeraies conformément aux indications données dans le Bulletin Technique du 20 Avril dernier.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,

Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P327